

et de la République cisalpine, flanqué d'une escouade destinée à prendre la place de la première et à continuer la route jusqu'à Milan ; en traversant Pesaro, on aura requis un notaire qui dressera le procès-verbal ; Hédouville, titularisé extraordinairement chancelier de la légation française, le paraphera et les témoins sans exception y apposeront leur nom à côté du sien ; immédiatement une estafette spéciale et toute prête en emportera un exemplaire au ministère des Relations extérieures à Paris. Les deux derniers paragraphes appellent une reproduction *in extenso* ; on verra que Fesch ne lésinait pas autant qu'il en a été accusé, et que l'état physique de sa victime ne lui était pas si indifférent ; il lui eût été cruel de restituer aux enquêteurs et aux juges un malheureux individu consumé de fièvre et à bout de souffle.

« 6° Le citoyen Hédouville, était-il spécifié, est chargé de pourvoir, pendant toute la route, tant en allant qu'en revenant, à tous les frais de poste, de nourriture et de logement, s'il y a lieu, de toutes les personnes composant l'escorte ; il acquittera aussi les honoraires que pourra réclamer le notaire de Pesaro et, en général, tous les autres frais que les circonstances non prévues peuvent occasionner pendant la durée de ce voyage. Il lui sera remis à cet effet, au moment de son départ, une somme de mille écus romains, destinée à fournir à cette dépense, et de l'emploi de laquelle il comptera à son retour. Si, par des circonstances qu'on ne peut prévoir, le citoyen Hédouville jugeait à quelque époque du voyage que la somme qui lui resterait ne serait pas suffisante alors pour la dépense qu'il aurait à faire, il est autorisé à demander au gouvernement de Pesaro, au nom du cardinal Fesch, le supplément qu'il jugera nécessaire et dont il comptera également.

« 7° Le cardinal Fesch recommande au citoyen Hédouville de se conformer le plus ponctuellement qu'il lui sera possible à la présente instruction dans toutes les circonstances qui y sont exprimées ; quant à celles qu'il n'a pas été possible d'y prévoir et qui peuvent cependant se présenter, le cardinal Fesch s'en remet à la prudence du citoyen Hédouville, ne doutant pas que, dans tous les cas, il ne se comporte en homme d'honneur et l'engageant surtout à ne pas perdre de vue que l'objet essentiel de sa mission est de contribuer en tout ce qui pourra dépendre de lui